Date de convocation: 18/11/2023

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE DUNIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-trois novembre deux mil vingt-trois à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents: Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Fanny MOURIER, Christophe MOULIN, Marie-Laure OUDIN, Éric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (19).

Excusés: Dimitri CLOT (pouvoir à Florian CHAUDIER) Emeline MOUNIER (pouvoir à Cédric BROUSSARD) Thierry SABOT (pouvoir à Robert VALLAT) (3).

Absente: Colette MORIN (1).

Monsieur Christophe MOULIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE: Approbation du nouveau tableau de classement des voies communales.

DCM 20231123-7

Monsieur Le Maire rappelle la délibération DCM n°20230925-13 approuvant la procédure de mise à jour avec enquête publique préalable du tableau de classement des voies communales.

L'enquête publique s'est déroulée du 23 octobre au 8 novembre 2023.

Monsieur le Maire transmet les conclusions du commissaire enquêteur et indique qu'il a été émis un avis favorable à ce classement.

La longueur des voies communales s'établit à 76 660 mètres dont :

- 41 020 mètres de voies communales à caractère de chemin
- 34 725 mètres de voies communales à caractère de rue
- 790 mètres de voies communales à caractère de place
- 125 mètres de voies communales à caractère d'impasse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la mise à jour du tapleau de classement des voies dont le linéaire s'établit à 76 660 mètres de poies publiques ;

043-214300873-20231123-DCM20231123_7-DE

Reçu le 30/11/2023

 Autorise Monsieur Le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tout document relatif à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Pierre DURIEUX

Le Secrétaire de séance, Christophe MOULIN